Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 25 juillet 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 25 juillet 1883, 1883-07-25

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51272

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)
Collation3 p. (282r, 283r, 284v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction25 juillet 1883
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCourtépée, Pierre-Félix (1815-1893)
Lieu de destination13, rue de Buci, Paris

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51272?context=pdf

Description

RésuméGodin répond à une lettre de Courtépée du 5 juillet 1883 relative aux impôts et au paupérisme. Sur un manuscrit de Courtépée : Godin exprime ses doutes sur la publication du texte dans le journal *Le Devoir*.
NotesCourtépée répond à la lettre de Godin le 29 juillet 1883 (Cnam FG 33 (1) b).

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Impôts, Pauvreté
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51272?context=pdf

Guise le 4 Juillet 1873

Cher Monsieur,

Je vois toujours avec satisfaction la communauté d'idées dans laquelle nous nous trouvons. Si je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre du 3 courant, c'est que l'objection qu'elle renfermait exigeait une réponse assez étendue pour être traitée dans *Le Devoir*. Et puis du reste vous entrevoyez vous-même, en terminant votre lettre, la réponse à faire à votre objection, car après avoir dit : "Quoi qu'on
" fasse, ce sera toujours le pauvre qui
" paiera l'impôt" — Oui, tant qu'il y aura des impôts, mais c'est la suppression de l'impôt que je plaide et vous le comprenez puisque vous dites en terminant : — "qu'
" les travailleurs auront toute latitude
" quand les loyers et les fermages domaniaux suffiront à tous les services
" publics."

Alors il n'y aura plus d'impôts, il n'y aura que des loyers consentis. Les bénéfices du travail reviendront à ceux-

Monsieur Courtépée.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51272?context=pdf

qui les produisent.

Il n'y aura de pauvres que les disgraciés de la nature, mais le mutualisme organisé au nom du droit naturel que vous appelez, disiez si du droit social, les garantira du besoin. Le pauperisme et la misère n'existeront plus.

— Maintenant parlons du manuscrit que j'ai à vous lire un certain temps déjà. Le premier coup d'oeil que j'y ai jeté m'a fait croire qu'il ne pourrait être utilisé en entier dans "Le Devoir". Il est si nécessaire dans la société présente de suivre les événements au jour le jour, même en restant dans la sphère des principes, que les matières traitées dans ce manuscrit m'ont paru avoir un besoin tout particulier d'être choisies pour trouver leur actualité et leur place dans Le Devoir.

Me suis-je trompé ? Je n'ai pas eu le temps de refaire un nouvel examen, cela me place dans l'incertitude de savoir si je pourrai en tirer parti.

Que n'êtes-vous ici nous nous nous examinerions tout cela ensemble

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51272?context=pdf

et mieux que moi vous serez apte à faire choix des articles à utiliser.

En attendant je conserve ce manuscrit et vous prie à vous le retourner dès que vous en déciderez ainsi.

Votre bien sincèrement dévoué

Zola

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51272?context=pdf